



Conseil économique et social

Distr. générale
22 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante et onzième session

Genève, 5-7 octobre 2015

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation biennale

Programme de travail et évaluation biennale

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2016 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) est prié de réexaminer et d'adopter son programme de travail pour 2016-2017 ainsi que les critères pertinents applicables dans l'évaluation biennale.

II. Programme de travail pour 2016-2017

A. Introduction

2. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 correspondant au sous-programme « Sécurité et circulation routières » du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières est invité à examiner ce programme en vue de son adoption à sa session actuelle. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'aménager le programme au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera rendu compte dans un document distinct.

3. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de produits/activités proposés pour 2016-2017 et dont la réalisation devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés.



4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports :

<i>Numéro de module</i>	<i>Sous-programme 2 – Transports</i>
1.	Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2.	Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
3.	Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
4.	Transport ferroviaire [Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)]
5.	Transport par voie navigable
6.	Transport intermodal
7.	Problèmes douaniers intéressant les transports
8.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
9.	Transport des marchandises dangereuses (CEE)
10.	Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
11.	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
12.	Transport des denrées périssables
13.	Statistiques des transports
14.	Transport routier et projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM))
15.	Sécurité de la circulation routières

6. En outre, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2016-2017 et sont au besoin complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour plus de facilité, la mention « Additionnel(le) » est associée à ces nouveaux produits/activités.

7. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de base et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section II du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2014-2015 tel qu'il a été adopté en 2014 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2014/23).

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour finalité de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de renforcer les niveaux de sûreté, de protection de l'environnement, d'efficacité énergétique et de sécurité des transports de telle manière qu'ils contribuent réellement au développement durable du secteur des transports.

11. La responsabilité de ce sous-programme est confiée à la Division des transports.

C. Produits/activités pour l'exercice biennal 2016-2017

Sous-programme 2 – Transports

Module 15

Sécurité de la circulation routière

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examine les questions relatives à la sécurité de la circulation routière et adopte des mesures appropriées en vue de l'améliorer. À cette fin, il s'efforce notamment de favoriser une application effective plus large des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et des Accords européens de 1971 les complétant, et élabore des propositions de mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et la signalisation routière (R.E.2). Le WP.1 promeut également la sécurité de la circulation routière grâce à une utilisation optimale des nouvelles technologies. Il mène aussi des activités de sensibilisation à la question de la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.</p> <p>Principales tâches de la Division des transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le secrétariat du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents; - Faciliter les échanges de données entre pays membres concernant l'évolution des politiques en matière de sécurité de la circulation routière; - Coordonner la coopération entre les pouvoirs publics et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires) visant à promouvoir la sécurité de la circulation routière. 	<p>Meilleure application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières, des accords européens les complétant et des résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières.</p>

Principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) :

La Convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière définit des règles communes concernant tous les facteurs qui influent sur la sécurité de la circulation routière internationale, y compris ceux qui se rapportent au chauffeur et au véhicule, et constitue le texte de référence dont s'inspirent de nombreux codes de la route dans le monde.

La Convention de Vienne de 1968 sur la signalisation routière définit plus de 200 signaux routiers de référence et établit des normes communes pour les feux de circulation et des conditions uniformes concernant les marques routières.

La mise en œuvre de ces deux Conventions est appuyée par deux documents de bonnes pratiques, à savoir *la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)* et *la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)*.

Autres activités dans le cadre du module

Création d'un groupe d'experts de la signalisation routière

À l'issue des débats qui ont eu lieu à ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions (Genève, 19-22 mars et 24-27 septembre 2012), le WP.1 a recommandé la création, pour un mandat de durée limitée, d'un groupe d'experts qui serait chargé d'examiner la Convention de 1968 sur la signalisation routière ainsi que l'Accord européen de 1971 la complétant, et de suggérer des moyens qui permettraient d'en faciliter l'interprétation et la mise en œuvre effective.

Le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de ce groupe d'experts et son mandat le 11 juillet 2013. Le groupe sera ouvert à tous les États membres de la CEE, à l'Union européenne, aux milieux universitaires et au secteur privé. Il devrait être en fonction jusqu'au 31 décembre 2015, avec possibilité de prolongation, le cas échéant.

Création d'un groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

À sa soixante-treizième session (Genève, 1^{er}-3 mars 2011), le Comité des transports intérieurs a souligné qu'il importait d'examiner les questions principales soulevées par l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau et a recommandé que le WP.1,

*Description du module (facultatif)**Réalisations escomptées*

le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) et le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) envisagent d'établir, pour un mandat de durée limitée, un groupe conjoint d'experts pour étudier les moyens de renforcer la sécurité aux passages à niveau en tirant parti de toute sur l'expérience pertinente d'autres organismes, tels que l'Agence ferroviaire européenne.

Le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de ce groupe d'experts et son mandat le 11 juillet 2013. Le groupe sera ouvert à tous les États membres de la CEE, à l'Union européenne, aux milieux universitaires et au secteur privé. Il devrait être en fonction jusqu'au 31 décembre 2015, avec possibilité de prolongation, le cas échéant.

Produits/activités*a) Séances et documents de session correspondants*

15.1 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-douzième et soixante-treizième sessions en 2016, soixante-quatorzième et soixante-quinzième session en 2017). Une cinquième session pourra se tenir hors de Genève si les États membres de la CEE l'estiment nécessaire.

Documentation :

Rapports des sessions (4); autres documents (12), notamment sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules, ainsi que des propositions de modifications et des documents concernant d'autres questions et activités intéressant le Groupe de travail (Approche systémique de la sécurité, systèmes d'aide à la conduite, enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, études sur l'inattention au volant, etc.). D'autres documents de session seront déterminés au cours des sessions.

b) Publications et autres supports d'information

15.2 Sécurité routière et différences culturelles;

15.3 Évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur la signalisation routière de 1968;

15.4 Gestion et coordination de la sécurité routière : autres méthodes et pratiques (thème additionnel);

15.5 Panneaux à message variable (thème additionnel).

c) Coopération technique

15.6 Atelier sous-régional de renforcement des capacités en Asie centrale sur les structures possibles de gestion de coordination en matière de sécurité routière;

15.7 Création éventuelle d'un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité routière.

III. Évaluation biennale

12. À sa soixante-seizième session en février 2014, le Comité des transports intérieurs a adopté un cadre logique actualisé du cadre logique en vue de l'évaluation biennale pour 2014-2015 du sous-programme 2 – transports – de la CEE (ECE/TRANS/240, par. 102, et ECE/TRANS/2014/24). Conçue selon une approche axée sur les résultats, ce cadre prévoit, pour chaque module d'activités, une réalisation escomptée et une liste de propositions de produits/activités pour 2014-2015 dont la réalisation devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

13. Le Groupe de travail voudra sans doute examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2014-2015 (voir ci-après), en vue de les maintenir ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2016-2017.

Évaluation biennale Examen des éléments de mesure des résultats pour 2014-2015 et établissement des objectifs pour 2016-2017

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
5. Sécurité de la circulation routière	Application effective plus large des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et des Accords européens de 1971 les complétant, ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière et la signalisation routière.	a) Nombre de Parties contractantes nouvelles aux Conventions et aux Accords européens	Objectif pour 2014-2015 : 3 Résultats obtenus en 2014-2015 : 2 (voir ci-dessous) Convention de 1968 sur la circulation routière : 1 (Viet Nam, 20 août 2014) Convention de 1968 sur la signalisation routière : 1 (Viet Nam, 20 août 2014)
		b) Nombre de séminaires, ateliers, conférences, campagnes et manifestations organisées sur le thème de la sécurité routière	Objectif pour 2016-2017 : 2 Objectif pour 2014-2015 : 2 Résultats obtenus en 2014-2015 : 7 (voir ci-dessous) 1. Lancement du film produit par la CEE, l'Union internationale des chemins de fer et le Ministère des transports de la Confédération helvétique intitulé « Saving lives at level crossings » (« Des vies sauvées aux passages à niveau ») à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation aux dangers des passages à niveau en 2014 (ILCAD 2014). 2. Jour du traité sur la sécurité routière à New York (États-Unis), le 5 juin 2014

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
			<p>3. Atelier régional de renforcement des capacités en matière de sécurité routière à Belgrade (Serbie) en octobre 2014</p> <p>4. Atelier sur la sécurité routière organisé par la CEE, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et International Alliance for Responsible Drinking (IARD) à l'intention des pays d'Afrique anglophone à Addis-Abeba (Éthiopie) les 12 et 13 novembre 2014</p> <p>5. Table ronde spéciale d'une journée organisée par le WP.1 à Genève (Suisse) sur l'application d'instruments juridiques relatifs à la sécurité routière pour établir des politiques en matière de sécurité des véhicules à moteur à deux roues dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (23 mars 2015)</p> <p>6. Lancement du livre électronique conjoint de la CEE, de la CEA et de l'IARD intitulé « Prévention de l'alcool au volant en Afrique » contenant de nouveaux résultats d'études sur les questions relatives à la sécurité routière sur le continent africain, informations actualisées sur la mise en œuvre du Plan d'action africain pour la sécurité routière et recommandations et bonnes pratiques internationales en vue de renforcer la sécurité routière, à Genève (Suisse) le 23 mars 2015</p> <p>7. Atelier CEE-CEA-IARD sur la sécurité routière à l'intention des pays d'Afrique francophone à Addis-Abeba (Éthiopie) les 7 et 8 juillet 2015</p>
			<p>Objectif pour 2016-2017 : 2</p>
	c) Nombre total de participants par séminaire, atelier, conférence et manifestation, y compris ceux des Parties contractantes.		<p>Objectif pour 2014-2015: 60</p> <p>Résultats obtenus en 2014-2015 : 300</p>

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
		d) Réactions des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations	<p>Objectif pour 2016-2017 : 60</p> <p>Résultats obtenus en 2014-2015 : Réactions positives (d'après la majorité des réponses) des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations, au sujet de l'organisation des manifestations, des possibilités de contact et de la qualité des renseignements techniques communiqués et des exposés présentés.</p> <p>Résultats obtenus en 2014-2015 : réactions positives mesurées par une enquête formelle et par les réactions informelles aux six manifestations présentées ci-dessus. De plus, le film « Saving lives at level crossings » a été visionné près de 15 000 fois au cours des 13 mois suivant son lancement.</p> <p>Objectif pour 2016-2017 : Réactions positives d'après la majorité des réponses des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations, au sujet de l'organisation des manifestations, des possibilités de contact et de la qualité des renseignements techniques commuiqués et des exposés présentés.</p>